

# Fiche de candidature 2018 - 2021



(à retourner avant le 5 novembre 2018,)

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable.....

Mail : .....

Actif

Retraité

Profession : .....

Lieu de travail : .....

Lieu de résidence : .....

Tranche d'âge :  - de 30 ans  de 30 à 45 ans  de 45 à 60 ans  + de 60 ans

Année de Naissance .....

## De quelle « famille » d'acteurs êtes-vous membre ?

### Famille 1 : « organismes et associations participant à la vie collective de la ville »

- Association
- Vie de quartier (Conseil, Comité, Démarche Quartier, conseils citoyens)
- Amicale de locataires ou copropriétés
- Conseil ou Comité consultatif (jeunesse, sage, étrangers.....)

### Famille 2 : « issus du monde économique »

- Entreprise (TPE, économie solidaire, entreprise d'insertion)
- Artisan
- Profession libérale
- Commerçant
- Organisation professionnelle
- Chambres consulaires

### Famille 3 : « issus du monde du travail »

- Salarié public ou privé
- Organisation syndicale
- Comité d'entreprise
- Association demandeur d'emploi

### Famille 4 : « issus des services publics locaux »

- Services publics locaux ou nationaux
- Organismes sociaux et de santé
- Universitaire, grandes écoles
- Structure de formation
- Education, Enseignement
- Culture, sport

Autre activité à préciser : .....

## Que fait le Conseil de développement (voir verso)

## Quelles sont votre motivation et vos attentes en proposant votre participation au Conseil de développement :

.....

.....

.....

- Je suis intéressé par les thématiques :
- Emploi/Economique
  - Budget
  - Projet de territoire
  - Numérique
  - Habitat
  - Transports et déplacements
  - Culture et sport
  - Gestion de l'espace public
  - Autres

Date :

Signature :

## ➤ Fonctionnement du Conseil de développement

### • L'Assemblée plénière

Les membres du Conseil se réunissent **tous les 2 mois** en Assemblée plénière. C'est l'instance de décision du Conseil. Elle **décide les thèmes de travail et adopte les contributions** élaborées dans les différents groupes. L'Assemblée plénière est également l'occasion de faire le point sur les activités en cours ou le fonctionnement du Conseil (bilan d'activités, rencontre avec les élus, etc.). Enfin, c'est là que sont discutés les principaux thèmes d'actualité relatifs au territoire et l'organisation d'événements destinés à enrichir la réflexion du Conseil ou à promouvoir ses activités.

### • Les groupes de travail

Les avis et contributions du Conseil de développement sont élaborés en **groupes de travail**. Ils se réunissent **1 fois par mois en moyenne**. Les membres ont la possibilité d'auditionner des experts, des fonctionnaires ou des élus pour faire avancer leur réflexion. Chaque thème de contribution fait l'objet d'une visite sur le territoire. Les contributions collectives et individuelles exprimées lors de la formulation d'avis font l'objet de publication.

### • L'équipe d'animation

Composée de **9 membres représentatifs des différentes familles du Conseil**, elle est chargée **d'impulser et de coordonner les activités** (calendrier, coordination des groupes de travail, relations avec la Communauté, représentation extérieure, etc.). L'équipe d'animation se **réunit tous les mois**.

## ➤ Composition

**Depuis la création du Conseil en 2003, 200 femmes et hommes** ont participé au Conseil de développement de Plaine Commune.

L'instance doit être composée de 80 membres, de **citoyens investis dans la vie collective du territoire** : acteurs de la vie associative, de services publics locaux, de démarches quartiers, du monde économique ou syndical.

Chaque membre s'engage **bénévolement** dans le Conseil pour une **durée de trois ans**. Cette durée est écourtée si la personne démissionne, perd son lien avec le territoire ou s'absente de manière prolongée. Par principe, **aucun élu** ne figure dans le Conseil de développement.

## ➤ Travaux

**Depuis 2003**, le Conseil a élaboré **plus de 40 contributions**, notamment sur les grands thèmes de la politique communautaire (projet d'Agglomération, projet de territoire, habitat, déplacements, développement économique et emploi, climat énergie, développement durable) pour lesquels son avis est sollicité. Les travaux s'orientent également vers des thèmes de réflexion qui émergent au fil des échanges (concertation dans les projets de rénovation urbaine, équipements structurants, densité, identité de territoire) ou concernent la gestion de l'espace public (propreté, stationnement).

**Depuis 2008**, le Conseil a contribué à plusieurs reprises sur le « **grand Paris** » et la place des citoyens dans la métropole.

Le Conseil de développement réalise **tous les ans** un avis sur le budget de Plaine Commune.

## ➤ Le Conseil de développement élargi

**Les anciens membres** du Conseil souhaitant poursuivre leur engagement de façon plus ponctuelle peuvent **devenir membres associés** au Conseil de développement.

Les membres et les membres associés composent le « Conseil de développement élargi ». C'est un lieu débat ouvert et de confrontation de points de vue, à partir de des contributions adoptées, pour **nourrir la réflexion de façon complémentaire**.

## C O N T A C T

**Conseil de développement de Plaine Commune**

21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

**Animatrice** : Valérie Grémont 01-55-93-57-52

**Assistante** : Elisabete Velardi 01-55-93-49-38

 <http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr>

**Courriel** : [conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)